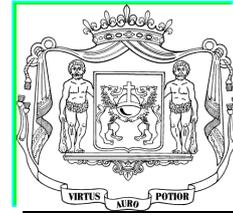


deux mil quinze **MAIRIE**
deux mil quinze **de**
SAINT-JEAN-LE-COMTAL
32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL

Tél : 05 62 05 93 30
Fax : 05 62 63 26 64



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le trente septembre à 19H30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LE-COMTAL, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence d'Eric BONNET Maire, suivant convocation du vingt-quatre septembre deux mil quinze.

Présents : BONNET Eric, MORLAAS Pascal, CLAVEROL Odette, ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, BAZIN Karine, CASTERA Jean-Michel, DARNAUD Didier, SAINT-VIGNES Maryse, DUPUY Sylvain.

Pouvoir : Monsieur Claude DESAINDES donne pouvoir à Monsieur Eric BONNET

Secrétaire de séance : Odette CLAVEROL

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la séance du 24 juillet 2015**
- **Délibération : Attribution d'indemnité de Conseil pour le Receveur Municipal**
- **Préparation corvée pour le local associatif**
- **Eclairage public : divers devis**
- **Signalisation routière**
- **Recensement de la population : Organisation et mise en place**
- **Chauffage salle des fêtes**
- **Projet travaux divers**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24/07/2015

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 24 juillet 2015 ; celui-ci est adopté à l'unanimité

- * vote pour : 11
- * vote contre : 0
- * abstentions : 0

DELIBERATION : ATTRIBUTION D'INDEMNITE DE CONSEIL POUR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut accorder au receveur Municipal une indemnité annuelle de conseil dans le cadre des dispositions de la réglementation en vigueur lorsque le comptable fournit cette prestation. Madame LAROUSSE, receveur municipal de la commune, assure cette mission. Monsieur le Maire propose donc de lui allouer cette indemnité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an calculée selon les bases définies par arrêté interministériel du 16 décembre 1983

Le Conseil Municipal ACCEPTE l'attribution de l'indemnité de Conseil au Receveur Municipal

Par : 09 voix POUR 1 voix CONTRE 1 voix ABSTENTION

DATE A DEFINIR POUR LE VOTE DU BUDGET CCAS

Date retenue : le 14 octobre 2015 à 20H30. Une convocation sera adressée à chaque membre

PREPARATION CORVEE POUR LE LOCAL ASSOCIATIF

La date du samedi 24 octobre 2015 a été retenue pour la corvée de construction de l'auvent du local associatif avec la participation de volontaires du Conseil Municipal et des membres des différentes associations de la commune.

Avant cette date, les deux poteaux auront été installés par Armand Sémont aidé de deux personnes du Conseil, et les fournitures nécessaires à la réalisation du chantier auront été apportées sur place.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le devis pour l'installation de deux horloges s'élèverait à 1.819 € HT déduction faite de la subvention liée à ce projet.

Il a été demandé un devis pour le remplacement de toutes les ampoules par des ampoules LED à l'entreprise DG Electricité. Monsieur Detruisieux ne nous a pas répondu à ce jour.

De même nous attendons le devis pour le remplacement des néons de la salle des sports et de la salle des fêtes par des néons LED, ainsi que pour l'auvent de la salle des fêtes.

SIGNALISATION ROUTIERE

Divers panneaux de signalisation seront installés prochainement :

- 6 panneaux « Attention enfants » sur les Hameaux d'Arbéchan et de Menjounet et le chemin communal n°5
- 1 panneau « voie sans issue » pour le Chemin amenant au Petit Tonin

Monsieur MORLAAS-COURTIES est chargé de consulter les services de voirie pour que la Départementale allant de la RN 21 jusqu'au village soit prioritaire.

Un projet de mise en place d'un panneau lumineux signalant la vitesse à l'entrée du village a été évoqué.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : ORGANISATION ET MISE EN PLACE

En 2016, la commune va réaliser le recensement de la population. La collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Coordonnateur communal

Le responsable de la préparation et de la collecte nommé « le coordonnateur communal » sera Madame Céline LEGE. Elle sera l'unique interlocuteur avec l'INSEE.

Une réunion d'information s'est tenue le 22 septembre 2015 à AUCH.

Une journée de formation, organisée par l'INSEE, lui sera nécessaire.

Agent recenseur

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer 1 poste d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2016. Deux jours de formation, organisée par l'INSEE lui seront nécessaire

Lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal, il sera délibéré sur :

- Le nombre d'heure hebdomadaire
- Une indemnité de frais kilométrique
- Une indemnité pour chaque séance de formation

Monsieur Jacques Sémont a été pressenti pour cette mission. Monsieur Didier DARNAUD est chargé de le contacter.

CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES

Le remplacement du chauffage de la salle des fêtes doit être envisagé dans les meilleurs délais, le chauffage actuel présentant des faiblesses. Une étude sera faite pour déterminer le mode de chauffage à prévoir.

PROJETS TRAVAUX DIVERS

- Assainissement local associatif
 - l'installation d'une cuve de 6000 litres ou de 2 cuves de 3000 litres avec vidange est prévue pour le local des chasseurs.
 - l'installation d'une cuve de 4000 litres avec filtre à sable est prévue pour le local des associations.

Des devis ont été demandés à Messieurs Huchon, Sabathier, Darnaud et Phili Gers. Seuls Messieurs Sabathier et Darnaud ont répondu. Nous attendons les deux autres devis pour nous déterminer sur le choix de l'intervenant.
- Bureaux Mairie : il serait opportun d'envisager l'installation d'une climatisation réversible au niveau des bureaux de la Mairie afin d'optimiser le confort des locaux. Cette installation pourrait être envisagée dès janvier 2016.

QUESTIONS DIVERSES

- Panneau parents en colère : il est temps de retirer ce panneau, alors que le poste nous a été accordé début septembre. Jean-Michel CASTERA est chargé de mener cette action.
- Réunion prévention des risques le 15/10/2015.

- Prévention des cambriolages : la vigilance des voisins ou de toute autre proximité est très importante. Un flyer sera transmis très prochainement dans les boîtes à lettre.
- Problème de direction et de relevage sur le tracteur : un devis de réparation a été établi. Son coût élevé nous amène à réfléchir sur d'autres solutions, voire même l'annulation de la vente.
- De la terre déposée à l'embranchement de la gare est à la disposition de toute personne de la commune intéressée.
- Poubelles : afin de limiter les incivilités un panneau indicatif de tri sera apposé très prochainement sur chaque site de dépôt de la commune.
- Chiens errants : des vagabondages de chiens ont été signalés. Les propriétaires ont reçu un courrier de mise en garde.
- Planning des agents du RPI : les modifications survenues en début d'année scolaires et les modifications des rythmes et leur complexité ont provoqué du retard dans leur élaboration.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire,
BONNET Eric